

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loveral@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| RC1205 Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1. | | | | | |
|--|--|-----------------|-------------|--|--|
| Ancien Code | PERC1B25DECA1 | Caractère | Obligatoire | | |
| Nouveau Code | B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ECB1250 | | | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 | | |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 75 h | | |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <u>HELHa Braine-le-Comte</u> Raphaël VANTOMME (vantommer@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be) Séverine MULLER (mullers@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> () | | | | |
| Coefficient de pondération | 50 | | | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | | | |

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer l'étudiant à assumer le rôle de médiateur culturel dans sa future carrière. Au sein de ce module, l'étudiant acquerra les premiers éléments nécessaires pour envisager cette fonction, en se concentrant particulièrement sur l'expression corporelle et vocale.

Cela passera par l'acquisition de connaissances fondamentales, la sensibilisation à des références culturelles puissantes qui incarnent un patrimoine d'envergure universelle, ainsi que le développement de sa propre expressivité artistique.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de ce module, l'étudiant sera en mesure :

- de porter un regard critique, esthétique et sensible sur une représentation scénique observée et vécue ;

- de contextualiser une représentation scénique ;
- d'identifier les spécificités d'une démarche de création dans une optique didactique ;
- de maîtriser les fondements disciplinaires spécifiques au mode d'expression corporel et vocal, en ce compris le lexique ;
- d'entreprendre à son niveau une pratique artistique originale et nourrir cette pratique par des recherches personnelles ;
- d'argumenter ses choix en s'appuyant notamment sur les référentiels en vigueur et sur les concepts didactiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC1B25DECA1A Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.1

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERC1B25DECA1A Didactique de l'Éducation culturelle et artistique 1.1

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'étudiant crée une boîte à outils tout au long du quadrimestre, qu'il présente lors de l'oral en session. Il sera également évalué en TJ sur une analyse de cercle cantologique.

Les travaux devront être présentés et remis en respectant les dates butoirs.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026

Département de l'Education et du Social

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loveral@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Didactique de l'éducation culturelle et artistique 1.1 | | | |
|---|-------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 13_PERC1B25DECA1A | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CECB1251 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 75 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | () | | |
| Coefficient de pondération | 50 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|--|-----------|---|-----------|---|-----------|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| | | | | | | |

| | | | | | |
|------------------------|--|--|--|--|--|
| production journalière | | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | |

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).